



Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation
Mission Santé des Forêts

Bordeaux, le 10 juin 2020

Information phytosanitaire **PUCERON LANIGÈRE DU PEUPLIER**

Situation actuelle

Le réseau des correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts signale en ce début du mois de juin les **premiers développements de colonies de puceron lanigère observés dans des peupleraies du Tarn-et-Garonne sur les cultivars Triplo et I214 ainsi qu'en vallée de Garonne** dans le secteur de La Réole (Gironde) sur les mêmes cultivars. Sur ces sites, le niveau d'attaque est variable allant de 20 à 100 % des tiges concernées avec des manchons de pucerons d'une hauteur de 2 à 4m.

Une évaluation complète de la situation est en cours dans les peupleraies. Néanmoins, ces observations attestent d'un **risque de développement du puceron lanigère en 2020**.

Symptômes à rechercher et surveillance à mettre en place

Les premières colonies se forment souvent dans le tiers supérieur des houppiers (amas de pucerons sous les charpentières) et ne sont pas toujours détectées. Elles constituent ensuite des manchons de feutrage blanc entourant le tronc. Dans un second temps, les colonies finissent par s'étendre, parfois jusqu'à la base des troncs et il est possible d'observer des sécrétions blanches à même le sol sur la végétation.

Il convient dès à présent de surveiller régulièrement, tous les 8 à 10 jours, les peupleraies à risque et ce jusqu'à la fin du mois d'octobre afin de détecter la présence du ravageur et suivre son évolution.

Analyse de risque :

Le puceron lanigère attaque généralement les **peupleraies d'un âge supérieur à 8-10 ans**. Les peupleraies adultes ou dépassant les 90 cm de circonférence sont les plus attaquées et, par conséquent, les plus sensibles. Des attaques importantes peuvent être exceptionnellement observées dans des peuplements plus jeunes dont la circonférence moyenne est voisine de 70 cm. La présence des insectes est plus importante à l'intérieur des peuplements, dans des plantations denses au couvert fermé et sur les stations les plus riches. Les différents cultivars de peuplier ne présentent pas tous le même profil de sensibilité vis-à-vis de ce ravageur. Les cultivars **I-214, Triplo et dans une moindre mesure Dorskamp sont les plus sensibles mais le comportement de certains cultivars comme Vesten, Polargo est à surveiller en conditions réelles**. Le cultivar I45-51 peut également subir des attaques. On peut noter que la sensibilité est plus forte pour les peuplements jamais confrontés à ce ravageur.

La chaleur et l'humidité sont des facteurs favorables à la multiplication des pucerons. **La diversification des cultivars** permet de limiter le risque.

Impact :

Les dégâts sont principalement liés aux pseudo galles induites dans le parenchyme cortical du peuplier par le stylet des pucerons lors de leur prise alimentaire. Ils sont **variables selon l'intensité de l'attaque** : diminution de la croissance, affaiblissement augmentant la sensibilité à d'autres pathogènes, risque accru de casse en cas de vent du fait des nécroses corticales, mortalité.

L'intensité des attaques s'évalue selon deux paramètres : le **pourcentage de tiges atteintes et le pourcentage de recouvrement du tronc par les colonies**. Les impacts sont possibles à partir de 30 % de recouvrement. Au-delà de 50 %, les risques de mortalité deviennent importants. La mortalité peut survenir au cours de l'automne mais c'est essentiellement au printemps suivant que les dégâts les plus importants sont observés avec un débourrement incomplet, voire des cimes ou des charpentières sèches, ou encore la mort de certains arbres.

Gestion :

La gestion des attaques de puceron lanigère doit être raisonnée en fonction du risque, des caractéristiques de la peupleraie notamment son âge et sa qualité, et de la faisabilité technico-économique. Compte-tenu des nombreux paramètres à maîtriser pour une mise en œuvre réussie d'une éventuelle application insecticide (disponibilité du matériel, disponibilité et efficacité du produit, positionnement adéquat, respect de la réglementation relative à l'usage des produits phytopharmaceutiques...), il est recommandé, en cas de forte attaque sur des peuplements arrivés à maturité, de privilégier une commercialisation rapide des bois. Il en est de même pour les peuplements déjà peu poussants avant l'attaque de pucerons. La lutte chimique ne s'envisage que pour des peuplements d'avenir pour lesquels une intervention pourrait permettre de préserver le potentiel de qualité et de production encore nécessaire avant une exploitation normale dans quelques années. Dans tous les cas, la mise en œuvre d'un traitement insecticide doit se faire dans le respect de la réglementation relative à l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Pour une évaluation personnalisée de votre situation ou des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le correspondant observateur de votre secteur ou la mission santé des forêts de la DRAAF.

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble du réseau sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Organisation-regionale>